

→ **Pour en savoir plus**

- **La note de retours d'expériences** sur les plateformes précarité énergétique : www.solidarites-actives.com/pdf/Ansa_PTF_prekarite_energetique_Synthese_20160229.pdf
- **Le site de l'UNCCAS** : www.unccas.org/-logement-et-hebergement-
- **Le site du CLER** consacré aux SLIME : www.lesslime.fr

→ **Pour toute question et pour s'inscrire aux journées de formation**

Les contacts :

- **Ansa** : Lise Marcovici lise.marcovici@solidarites-actives.com
- **UNCCAS** : Valérie Guillaumin vguillaumin@unccas.org
- **CLER** : Bouchra Zeroual bouchra.zeroual@cler.org

→ **Les partenaires du projet d'essaimage des plateformes de lutte contre la précarité énergétique**

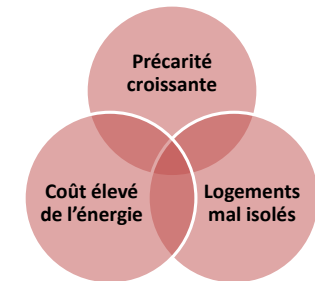
- **L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)**, association qui met en œuvre des actions locales et innovantes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - **L'Union nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)**, tête de réseau qui a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS et CIAS
 - **Le CLER, Réseau pour la transition énergétique**, association qui promeut les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et plus largement la transition énergétique
- Ce projet est réalisé grâce au soutien de plusieurs partenaires :

Agir de manière préventive et durable
contre la précarité énergétique

**Les CCAS, CIAS
et les plateformes de lutte
contre la précarité énergétique**

→ **Pourquoi les CCAS et CIAS sont-ils de plus en plus confrontés aux situations de précarité énergétique ?**

Les causes de la précarité énergétique et de son développement sont multiples. **5,1 millions de ménages** (20 % de la population) sont concernés. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il s'accompagne de **graves conséquences**, tant pour les personnes (impacts sur la situation sociale, la qualité de vie, la sécurité et la santé) que pour l'environnement et pour l'action publique (forte mobilisation des aides sociales, directes ou indirectes).



Les CCAS sont en première ligne face au développement de la précarité énergétique.

- Les aides pour impayés d'énergie représentent en moyenne 30% du budget total des aides facultatives octroyées par les CCAS.
- 2/3 des CCAS constatent une **hausse des sollicitations relatives à l'énergie**.
- Les CCAS observent également des comportements de restriction de consommation d'énergie et des phénomènes de non recours aux aides.

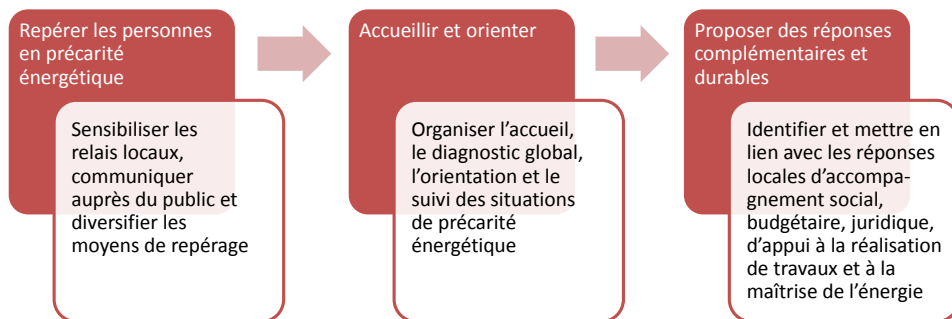
→ **Comment agir contre la précarité énergétique ?**

Au-delà des réponses d'urgence d'aide financière, les enjeux pour les CCAS sont de **développer, en interne et en lien avec les acteurs locaux, des solutions durables aux situations de précarité énergétique**, en agissant sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation des logements, de renforcer le repérage des personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d'énergie ou des comportements de restriction et de favoriser le recours aux aides existantes.

→ Qu'est-ce qu'une plateforme de lutte contre la précarité énergétique ?

Une plateforme de lutte contre la précarité énergétique vise à **coordonner les acteurs locaux** pour proposer une **solution de traitement des situations de précarité énergétique** adaptée aux enjeux du territoire et intégrant les aides et services existants.

Pour simplifier le recours aux droits et assurer une meilleure cohérence des services organisés autour des besoins des personnes, la plateforme agit pour :



L'approche des plateformes est cohérente avec celle des **SLIME (Services locaux d'intervention de maîtrise de l'énergie)**, qui identifient les ménages en précarité énergétique, diagnostiquent leur situation lors d'une visite à domicile et les orientent vers une solution adaptée à leur problématique.

→ Pourquoi lancer ce type de démarche sur votre territoire ?

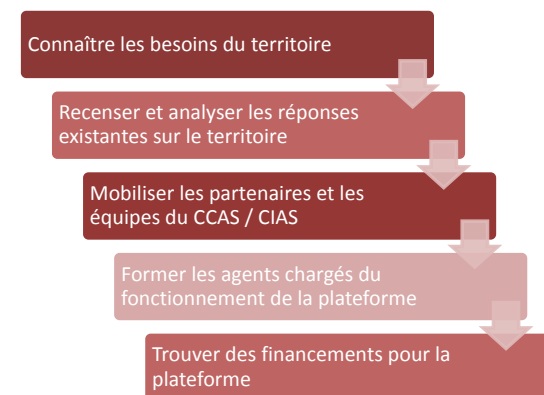
Si vous souhaitez :

- Agir de manière préventive contre la précarité énergétique, **apporter une réponse globale et durable**, en traitant la précarité énergétique dans son ensemble et pas seulement les impayés d'énergie ou d'eau, en articulant les interventions sociales et les interventions sur le bâti et sur la maîtrise de l'énergie
- **Optimiser les dépenses publiques** en évitant les aides financières récurrentes sans solution durable.

Plusieurs CCAS et CIAS se sont déjà engagés dans ce type de démarche et ont mis en place des services aux fonctionnements différents, adaptés à la fois aux enjeux de leur territoire, à leurs ressources et contraintes et à l'implication des acteurs du territoire. Parmi eux : le CCAS de Grenoble, le CCAS du Mans (Pour Agir Energique'Mans), le CIAS de Sarlat Périgord Noir, le CCAS d'Armentières (l'Action Efficacité Energétique) et le CCAS de Malaunay (le SAME : Service d'Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie).

→ Comment lancer une démarche de plateforme de lutte contre la précarité énergétique ?

Mettre en place un service efficace et coordonné avec les réponses existantes suppose **d'associer les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique de votre territoire** : les partenaires de l'action sociale, de l'habitat et de l'énergie (acteurs publics, associatifs et privés).



→ Quelles ressources sont disponibles pour vous aider ?

- **Une journée de formation le 14 juin 2016** à Paris :
 - sur les enseignements méthodologiques pour mettre en place une plateforme de lutte contre la précarité énergétique : comment mobiliser les partenaires et les équipes pour construire ce type de service ?
 - sur le fonctionnement opérationnel d'une plateforme précarité énergétique : comment organiser les fonctions de repérage, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de suivi des personnes en précarité énergétique ?
- ➔ Formation ouverte à une dizaine de CCAS et CIAS et destinée aux futurs responsables de projet chargés de la mise en œuvre d'une plateforme de lutte contre la précarité énergétique sur leur territoire.
- **Une journée de formation sur les SLIME le 27 juin 2016** à Paris animée par le CLER, destinée à des CCAS, CIAS et d'autres collectivités, pour les aider à préparer la mise en œuvre opérationnelle d'un SLIME.
- **Un appui méthodologique 'coup de pouce au lancement'** de septembre à décembre 2016
 - L'Ansa appuie le responsable de projet au CCAS ou CIAS dans l'animation du travail collaboratif avec l'équipe et avec les partenaires pour construire un plan d'actions commun concernant le repérage des services existants à mobiliser, les nouveaux services à développer, l'organisation générale de la plateforme, etc.
- ➔ Appui destiné à quatre CCAS et CIAS porteurs de projet de plateformes précarité énergétique qui auront suivi la formation du 14 juin